

Aspects Socioéconomiques Et Culturels De La Gestion Intégrée Des Ressources En Eau (Gire) Dans La Commune D'abomey-Calavi Au Sud Du Benin

[Socio-Economic And Cultural Aspects Of Integrated Water Resources Management (Iwrm) In The Municipality Of Abomey-Calavi In The South Of Benin]

Badel Ruffino Juste LANTONKPODE¹, Sabi TASSIGUI SIO², Pierre OUASSA³, Expédit Wilfrid VISSIN¹

¹ Doctorant, Laboratoire Pierre PAGNEY, Climat, Eau, Ecosystème et Développement (LACEEDE), Université d'Abomey-Calavi (République du Bénin)

email: badellantonkponde@gmail.com

² Docteur, Laboratoire Pierre PAGNEY, Climat, Eau, Ecosystème et Développement (LACEEDE), Université d'Abomey-Calavi (République du Bénin)

email : ouobasabi3@gmail.com

³ PhD, Laboratoire Pierre PAGNEY, Climat, Eau, Ecosystème et Développement (LACEEDE), Université d'Abomey-Calavi (République du Bénin)

email : ouaspeter@yahoo.fr

⁴ Enseignant-chercheur, Professeur Titulaire, Laboratoire Pierre PAGNEY, Climat, Eau, Ecosystème et Développement (LACEEDE), Université d'Abomey-Calavi (République du Bénin)

email : exlaure@gmail.com



Résumé – La question des ressources en eau est devenue au XXI^{ème} siècle un enjeu majeur pour toutes les nations. L'objectif global de cette étude est d'analyser les implications socio-économiques et culturelles de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans la Commune d'Abomey-Calavi.

L'approche méthodologique utilisée s'articule autour de la recherche documentaire et des travaux de terrain. Elle a permis de collecter les données, de les traiter afin d'aboutir aux résultats obtenus.

Les résultats obtenus montrent que la Commune d'Abomey-Calavi dispose d'énormes potentialités en terme de ressources en eau, mais celles-ci sont très mal gérées par les populations de la localité. Ces ressources en eau atmosphérique, de surface et souterraine sont d'une grande importance pour ces populations. Cette étude a aussi mis l'accent sur les rites et interdits liés aux ressources en eau pour établir leur lien avec la gestion durable de celles-ci. Les constats et suggestions soulevés dans cette étude permettront sans doute aux autorités à divers niveaux de penser aux stratégies de gestion intégrée des ressources en eau pour un développement socioéconomique et culturel.

Mots clés – Abomey-Calavi, Aspects socioéconomiques, culturels, ressources en eau, GIRE.

Abstract – The question of the water resources became at the XXI^{2nd} century a major stake for all the nations. The total objective of this study is to analyze the socio-economic and cultural implications of the Integrated Management of the Water Resources in the Commune of Abomey-Calavi.

The methodological approach used is articulated around the information retrieval and of work of ground. It made it possible to collect the data, to treat them in order to lead to the results obtained.

The results obtained show that the Commune of Abomey-Calavi has enormous potentialities in terms of resources water, but those are very badly managed by the populations of the locality. These water resources atmospheric, of surface and underground are of great importance for these populations. This study also laid the stress on the rites and interdicts related to the resources water to establish their bond with the durable management of those. The reports and suggestions raised in this study will undoubtedly make it possible the authorities on various levels to think of the strategies of management integrated of the water resources for a socio-economic and cultural development.

Keywords – Abomey-Calavi, Socio- economical aspects, cultural, water resources, GIRE

I. INTRODUCTION

La question des ressources en eau est devenue au 21^{ème} siècle un enjeu majeur pour toutes les nations. Aussi surprenant que cela puisse paraître, l'eau, que l'on croit trop souvent suivre un cycle immuable, puisant dans les réserves gigantesques des océans, se révèle de nos jours une ressource rare et fragile [1]. En effet, l'un des défis majeurs de l'humanité demeure la problématique de l'eau et de l'assainissement, surtout pour le mieux-être des communautés à faibles revenus. Aussi l'eau douce ne représente que 2,5 % des réserves mondiales d'eau. Sur cette quantité d'eau douce, près de 70 % se retrouvent soit piégés sous les calottes glaciaires, ou disséminés sous forme d'humidité ou de vapeur [2]. Par ailleurs, les constats sont tels que les conditions actuelles de l'exploitation de l'eau constituent de sérieuses menaces pour sa protection et sa préservation et par voie de conséquence pour la survie des générations futures [3]. Ainsi, en raison de la demande de plus en plus croissante, concurrentielle et du pluralisme des acteurs dans la gestion des ressources en eau, il devient nécessaire d'améliorer les mécanismes requis pour une bonne gouvernance de l'eau. Il s'agira de couvrir de façon harmonieuse les différents types de demande tout en assurant une gestion rationnelle de la ressource afin d'assurer l'équité dans l'accès, le maintien des fonctions environnementales et l'efficacité dans la mise en valeur de la ressource [4].

La décentralisation intervenue au Bénin au début de l'année 2003 par la mise en place des conseils communaux a consacré la maîtrise d'ouvrage à la Commune d'Abomey-Calavi dans plusieurs secteurs de la vie socio-économique et culturelle précisément dans le secteur de l'eau [5]. Ainsi donc, la Commune d'Abomey-Calavi au même titre que les autres collectivités locales se bat pour l'amélioration des conditions de vie de ses administrés. Ce bien-être passe aussi par de nouvelles stratégies basées aussi bien sur les savoirs endogènes que modernes pouvant permettre de prétendre à un développement socio-économique durable. Toutefois, de nombreux défis restent à relever car le Bénin à l'image d'autres pays en voie de développement présente encore de multiples problèmes liés aux ressources en eau. En effet, de nombreux facteurs d'ordre politique, social, économique et culturel entravent la bonne gestion des ressources en eau. Ces facteurs portent sur le chevauchement des compétences, le manque de moyens financiers, l'approche sectorielle de la résolution des questions relatives à l'eau et enfin la politique unilatérale du haut vers le bas [6]. Il urge donc, de comprendre les aspects socioéconomiques de la gestion intégrée des ressources en eaux dans la Commune d'Abomey-Calavi.

II. SECTEUR D'ÉTUDE

La commune d'Abomey Calavi, située dans la partie sud de la République du Bénin et du département de l'Atlantique, est limitée au nord par la Commune de Zè, au sud par l'océan Atlantique, à l'est par les communes de Sô-Ava et de Cotonou, et à l'ouest par les Communes de Tori-Bossito et de Ouidah. C'est la Commune la plus vaste du département de l'Atlantique dont elle occupe plus de 20 % de la superficie. Elle s'étend sur 539 Km² représentant 0,48 % de la superficie nationale du Bénin. Elle est située entre les parallèles 6°20' et 6°41' de latitude nord et les méridiens 2°12' et 2°26' de longitude est.

La Commune d'Abomey-Calavi est caractérisée par un climat subéquatorial avec une alternance de quatre saisons (deux pluvieuses et deux sèches). La campagne agricole débute avec la grande saison des pluies. La pluviométrie moyenne annuelle est voisine de 1 200 mm, dont 700 à 800 mm pour la Grande saison pluvieuse et 400 à 500 mm pour la petite saison des pluies.

Quant au réseau hydrographique, il est constitué essentiellement de deux plans d'eau que sont le lac Nokoué et la lagune côtière. La commune se retrouve sur deux bassins versants. Plus de la moitié de l'eau de la commune (307 km²) est drainée vers l'océan Atlantique et le reste (224 km²) s'écoule vers le lac Nokoué. Ces cours et plans d'eau ont un régime étroitement lié au régime pluviométrique et à la nature géologique des terrains qu'ils drainent. Ils jouent un rôle important dans la vie des populations rurales notamment pour les besoins domestiques et les activités agricoles. Par ailleurs, la commune dispose d'une façade maritime juxtaposée à la lagune côtière, des marais, des ruisseaux et des marécages qui constituent le milieu de prédilection des riverains pour pratiquer les cultures maraichères.

Sur le plan pédologique, près du deux tiers du territoire de la commune d'Abomey Calavi est recouvert de sols ferrallitiques. Ces sols sont engendrés par une altération très poussée des minéraux primaires et sont dépouillés de leur fertilité naturelle. Les sols ferrallitiques formés sur Continental Terminal présentent après la pluie et avant le ressuyage un aspect boueux et très glissant. Les sols hydromorphes, c'est-à-dire engorgés d'eau de façon temporaire ou permanente, recouvrent environ le tiers de la commune. Ces sols se retrouvent principalement entre les lagunes et les marais et près des rives du lac Nokoué. Lorsque la grande saison des pluies s'installe, les sols atteignent leur niveau de saturation dans un délai de 2 à 3 semaines. Ceci limite la capacité d'infiltration des eaux de pluie. Ainsi, la nappe phréatique se gonfle et atteint très rapidement la surface du sol. La figure 1 présente la situation géographique de la Commune d'Abomey – Calavi.

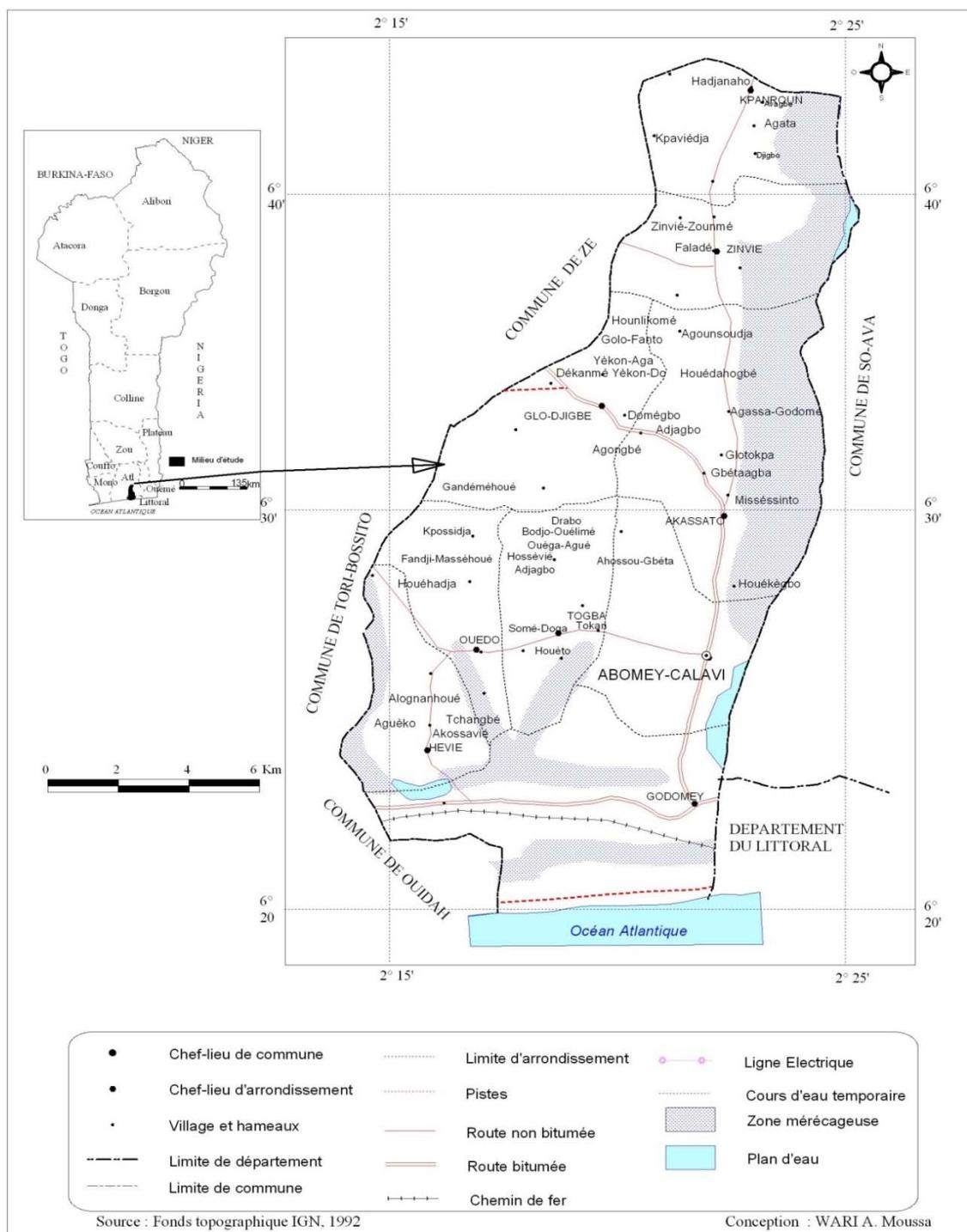


Figure 1 : Situation géographique de la Commune d'Abomey-Calavi

III. DONNÉES ET MÉTHODES

3.1. Données utilisées

Les données collectées sont les données socio-économiques regroupant les informations qualitatives et quantitatives issues des investigations socio-anthropologiques. Ces informations concernent les aspects culturels et culturels de l'exploitation des

ressources en eau, le mode d'approvisionnement et de conservation de l'eau, la distance par rapport aux sources d'approvisionnement, le prix d'achat/vente de l'eau et les modes gestion des ouvrages d'approvisionnement en eaux potables.

3.2. Méthodes utilisées

L'enquête de terrain a permis d'être directement en contact avec les populations. Les informations recueillies sont à la fois quantitatives et qualitatives. Cela a permis de recenser les différents types d'infrastructures hydrauliques présentes dans le secteur de recherche, les modes de gestion de ces infrastructures, les limites de ces modes de gestion et de recueillir les propositions afin de rendre plus efficace ces stratégies de gestion des ressources en eau dans la Commune d'Abomey-Calavi sur la base d'un échantillon bien défini. La méthode probabiliste et la technique à choix raisonné ont été utilisées pour l'échantillonnage. La taille de l'échantillon a été déterminée par la méthode probabiliste de Schwartz (2002).

$$X = (Z\alpha)^2 \times p(1 - p) / i^2 ;$$

avec :

-X = la taille de l'échantillon ;

- Z α = écart réduit correspondant à un taux de sondage de 95 % (Z α = 1,96) ;

- p=n/N ; avec p=proportion des ménages retenus (n) par rapport au nombre de ménage total (N) du milieu d'étude ;

- i = précision désirée égale à 5 % ;

La taille de l'échantillon a été calculée par villages ou quartiers de villes.

Tableau I : Répartition des ménages enquêtés

Arrondissements	Villages ou Quartiers	Effectifs des ménages	Effectifs des ménages enquêtés	Proportion en %
Godomey	Cocodji	7 356	29	16,57
	Salamey	8 019	34	19,42
	Godomey Togoudo	17 481	15	8,57
Togba	Houeto	6 816	25	14,28
	Houega-Tokpa	1 187	13	7,42
	Somè	1 328	13	7,42
Hevié	Hounmè	2989	17	9,71
	Zoungo	1 984	16	9,14
Glo Djibé	Agongbé	420	03	1,71
	Glo Djibé (Yovoinsin)	841	05	2,85
	Glo Missèbo	837	05	2,85
TOTAL		29 258	175	100

Source : Travaux de terrain, 2021

En plus de cette population cible, les questionnaires sont adressés à tous les chefs quartiers des arrondissements parcourus soit 11. Au total, 186 personnes ont été enquêtées dans le cadre de cette étude.

Les diverses informations recueillies lors de la collecte des données ont été de deux ordres. Il s'agit des données qualitatives présentées sous forme verbale (notes des entretiens ou des observations faites sur le terrain d'investigation) et des

données quantitatives avec des valeurs numériques. Quel que soit le cas, il s'est avéré important de vérifier si toutes les informations indispensables avaient été recueillies.

La méthode de traitement des données retenue a également tenu compte du classement et de la distribution des données, du contrôle de leur qualité, du dépouillement puis de l'analyse.

Les entretiens individuels et les séances de discussion de groupes ont été réalisés en utilisant respectivement les questionnaires et le guide d'entretien pour recueillir les informations auprès des personnes ressources. L'approche CAP (Connaissances, Attitudes, Pratiques) est utilisée pour collecter les informations relatives aux problèmes liés à la gestion des ressources en eau et appréhender les perceptions et les savoirs des communautés. Les observations directes sur le terrain ont permis de mieux identifier les modes d'approvisionnement et d'usages de l'eau. Les informations recueillies à partir des questionnaires sont traitées manuellement avant d'être saisies dans le logiciel SPSS 2.1. Le modèle SWOT a été utilisé pour faire le diagnostic de la gestion des ressources en eau de la Commune. L'utilisation de la matrice SWOT repose ici sur le principe de découpage de l'information relative à une organisation ou à un projet. Elle permet l'identification des forces et des faiblesses de l'organisation ou du projet, à la lumière des opportunités et menaces de l'environnement externe.

IV. RÉSULTATS

4.1. Aspects socioéconomiques liés à la gestion intégrée des ressources en eau

Le principe 4 de la GIRE stipule que l'eau a une valeur économique dans toutes ses utilisations concurrentes et devrait être reconnue aussi bien comme un bien économique et social. De l'analyse de ce principe, il ressort qu'il est essentiel de reconnaître d'abord le droit fondamental de tous les êtres humains à avoir accès à l'eau potable et à l'assainissement à un prix accessible. La gestion de l'eau en tant que bien économique est une manière importante de réaliser les objectifs sociaux tels que l'utilisation efficace et équitable et encourager la conservation ainsi que la protection des ressources en eau.

4.1.1. Gestion des ouvrages hydrauliques dans la Commune d'Abomey-Calavi

4.1.2. Gestion des ouvrages complexes

La gestion des ouvrages complexes (AEV ou PEA) était collectivement faite par les populations bénéficiaires organisées en Association des Usagers d'Eau (AUE). Cette association volontaire regroupe l'ensemble des villageois usagers d'eau résidant sur le territoire (un ou plusieurs villages) et desservi par un système d'adduction (AEV ou PEA). Cette association a entre autres plusieurs missions :

- promouvoir et préparer la réalisation d'une adduction d'eau villageoise, en particulier mobiliser la participation de la communauté à l'investissement initial ;
- assurer le service public de distribution d'eau potable ;
- représenter les usagers pour l'ensemble des décisions relatives au service d'eau potable de la communauté ;
- déléguer la gestion quotidienne du système à un exploitant et passer un contrat de maintenance avec une entreprise agréée ;
- gérer les équipements pour assurer à travers la vente de l'eau potable au volume, la pérennité et le renouvellement des équipements.

Cette gestion par les AUE (Association des Usagers d'Eau) faite pendant longtemps a été catastrophique. On part donc d'une gestion archaïque communautaire à une gestion professionnelle basée sur le principe « l'eau doit payer l'eau » tel que recommandé par la GIRE. En effet, les exigences de la loi faisant de la commune le maître d'ouvrage imposent de déléguer la gestion des ouvrages suivant quatre modes matérialisés par des contrats:

- le contrat commune-fermier ;
- le contrat tripartite ;
- le contrat production-distribution ;
- le contrat association de consommateurs.

Les quatre options de gestion s'appuient sur les principes de base suivants :

- la commune est propriétaire et responsable des équipements et des ouvrages constituant les AEV (et tous les autres ouvrages d'approvisionnement en eau potable) ;
- l'eau est vendue au volume aux bornes fontaines. Selon les cas, l'eau peut aussi être distribuée à des branchements particuliers avec compteurs ;
- la commune délègue la gestion de l'AEV à un fermier (fermier privé ou association de consommateurs) ;
- le contrat peut distinguer la production de l'eau (à partir d'un groupe électrogène et d'une électropompe par exemple) et la distribution (la vente de l'eau aux consommateurs);
- l'argent provenant de la vente de l'eau sert à :
 - assurer le fonctionnement, l'entretien et la maintenance du système ;
 - assurer le renouvellement et les extensions;
 - verser une redevance à la commune;
 - éventuellement, verser une redevance dans le cadre de la loi sur l'eau (prélèvement de la ressource en eau);
 - assurer le bénéfice du fermier.

Dans la commune d'Abomey-Calavi, seul le contrat fermier est pratiqué par les autorités communales dans les arrondissements disposant des AEV.

➤ **Contrat fermier : Délégation par la Commune à un fermier**

Dans ce mode de gestion, les consommateurs n'ont pas de rôle direct et ne sont pas forcément constitués en association. Si une association existe, elle n'aura pas de responsabilité directe dans la gestion de l'AEV et son rôle se limitera à celui d'une association de consommateurs susceptible d'interpeller la commune en cas de dysfonctionnement du système. La Commune signe un contrat d'affermage directement avec un opérateur privé (fermier). Les responsabilités du fermier sont les suivantes :

- exploiter les ouvrages et vendre l'eau aux consommateurs à un tarif fixé dans le contrat ;
- assurer le fonctionnement, l'entretien courant et la maintenance du système ;
- verser au démarrage du contrat une caution sur le compte « Eau » de la commune ;
- verser une redevance pour le renouvellement et les extensions à la commune assise sur le nombre de m³ produits et verser une redevance au budget communal.

Dans ce mode de gestion, c'est la commune qui a la charge du renouvellement du système de pompage et de la réalisation des extensions éventuelles.

Les redevances varient d'une AEV à une autre. En effet, dans l'arrondissement de Togba, la redevance est de 152 F/ m³ pour le renouvellement et les extensions et de 110F /m³ pour la redevance au budget communal. Au niveau de l'AEV de Glo-Djigbé, le fermier paie 135 F/ m³ pour le renouvellement et l'extension et 115 F /m³ pour le budget communal.

4.1.3. Gestion des ouvrages simples

Délégation à un représentant de la communauté

La délégation communautaire consiste à confier la gestion de l'ouvrage à une personne choisie au sein de la communauté. Cette personne signe avec la commune un contrat de délégation de gestion comportant un cahier des charges précis qui décrit les responsabilités des deux parties. Il appartient au délégataire de bien appréhender les tâches qui lui reviennent et si nécessaire, de se faire assister d'une ou plusieurs personnes qu'il choisit au sein de la communauté.

Dans le cas des anciens points d'eau, le Comité de Gestion des Points d'Eau doit également faire place à un délégataire.

La délégation à un représentant de la communauté est notamment la règle pour les ouvrages situés dans de petites localités qui ne peuvent pas intéresser un privé faute de rentabilité de l'exploitation.

Délégation à un opérateur privé

La Commune peut choisir de déléguer la gestion d'un ou plusieurs points d'eau simples à un délégataire privé. Cette situation concerne principalement les ouvrages situés dans des zones de forte concentration humaine. Le délégataire doit avoir une personnalité juridique et il est sélectionné dans le cadre d'un appel à concurrence.

L'appel d'offre doit être réalisé sur la base d'une étude de rentabilité préalable basée sur les prévisions de ventes (établies à partir de comptages au niveau de chaque ouvrage) et d'un prix de l'eau permettant de couvrir les charges et dégageant un bénéfice suffisant pour le délégataire tout en étant supportable par les usagers.

Les revenus issus de la vente de l'eau contribuent à l'extension du réseau d'AEV, la participation à la caution d'installation de nouveaux ouvrages hydrauliques et au financement des infrastructures sociocommunautaires.

De même, il faut remarquer que les recettes liées à la vente de l'eau ont considérablement augmenté quel que soit le type d'ouvrage. Ceci est dû à l'amélioration des stratégies de gestion des ouvrages et l'implication des acteurs à tous les niveaux tels que recommander par la GIRE.

De ces résultats, on peut conclure que l'eau peut payer l'eau et même contribuer au bien-être des populations.

4.1.4. Analyse du coût de l'eau

Presque dans tous les arrondissements d'Abomey-Calavi, l'eau est vendue. Au niveau des forages et des AEV, les populations paient un taux forfaitaire de 20 FCFA par bassine de 25L. Quant aux points de vente de la SONEB, le coût varie selon le volume du récipient utilisé (25 à 40 L), soit environ 50 et 75 FCFA selon la contenance des récipients ou bidons utilisés.

En prenant un ménage de 04 membres utilisant en moyenne 4 bidons d'eau de 25 L par jour à raison de 50 F le bidon, la dépense revient à 200 F par jour soit 6 000 F par mois. La dépense annuelle s'élève donc à 72 000 F pour ce ménage soit 18 000 F par personne. Ce coût est relativement élevé pour la population dont la grande majorité se trouve en dessous du seuil de pauvreté. Le pauvre paysan, chef de famille n'est pas disposé à réserver quotidiennement 200 F ou consacrer 72 000 F de son revenu annuel déjà faible à l'approvisionnement en eau de sa famille. Cela explique le fait que les sources d'approvisionnement en eau non payantes (citerne, puits, rivières, marres, marigots, etc...) soient régulièrement exploitées par les populations.

4.1.5. Apports socioéconomiques des Postes d'Eau Autonome privés

Les fruits de l'activité commerciale développée autour d'un PEA privé sont prioritairement rattachés à des fins utiles et concrètes. Ainsi le profit tiré permet aux promoteurs de prendre activement en charge leur famille, d'assurer la scolarisation des enfants, d'œuvrer à la mise en place d'autres ouvrages hydrauliques, de s'acquérir de moyens de déplacement à deux roues comme à quatre roues, d'acheter des parcelles sur lesquelles ils construisent des maisons mises en location. Ces revenus sont destinés également à la couverture de diverses dépenses dont ils doivent faire face.

La figure 2 présente la part des bénéfices tirés des PEA privés dans la satisfaction des besoins socioéconomiques.

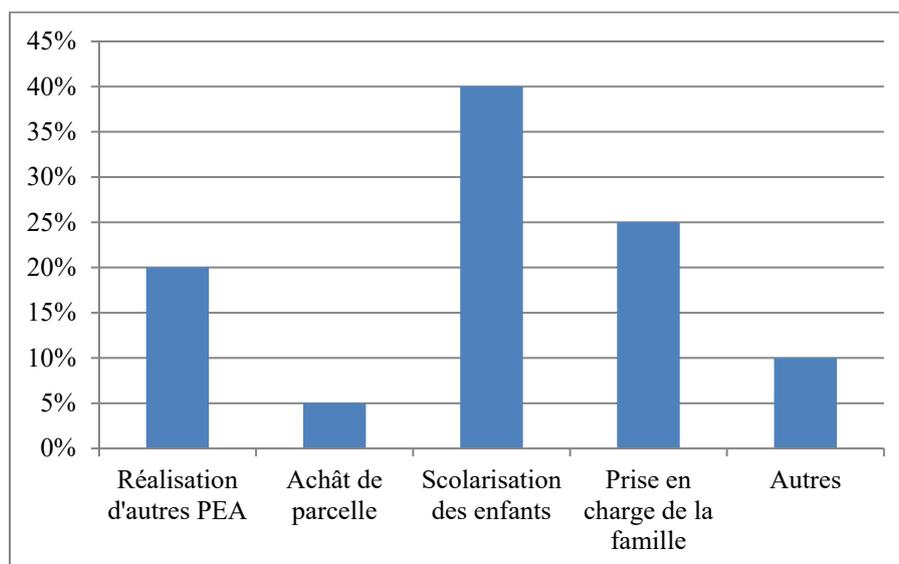


Figure 2 : Part des bénéfices tirés des PEA privés

Source : Enquêtes de terrain, Février 2021

Il ressort de l'analyse de la figure 2, que les revenus sont plus utilisés pour la scolarisation des enfants (40 %), de la prise en charge de la famille (25 %) et la réalisation d'autres PEA (20 %). Ceci justifie que les PEA privés constituent un apport considérable au revenu des promoteurs et par ricochet leur permettent de répondre favorablement aux besoins élémentaires de la famille. Il faut noter que les fonds réservés à la réalisation d'autres ouvrages hydrauliques et à leur entretien sont souvent utilisés pour d'autres fins, ce qui atteste l'amplification des pannes ou la fermeture de certains ouvrages dans le secteur.

4.1.6. Aspects culturel de la gestion des ressources en eau

4.1.7. Eaux atmosphériques, souterraines et de surface

L'eau est source de vie, élément régénérateur et liquide purificateur, elle est, en outre, à l'origine du monde. Innombrables sont les significations symboliques attachées à l'eau dans la tradition à Abomey-Calavi. Appelée « *sin* » en Fon, l'eau est utilisée dans toutes les cérémonies dans la Commune d'Abomey-Calavi. Elle est versée sur les autels des ancêtres et les représentations divines pour demander leur assistance et bénédiction. En cas de sécheresse prolongée les vieux font des sacrifices pour solliciter l'aide des dieux. Ils vont jusqu'à interdire les cérémonies funéraires quand celles-ci coïncident avec la saison pluvieuse. La population (42 % des enquêtées) affirme que creuser un puits c'est perturber le royaume des morts. Pour se faire les puisatiers font certains sacrifices pour demander la permission à ces derniers. Selon le cas un (01) cabri, deux (02) coqs et deux (02) poules sont immolés. A l'inauguration d'un nouveau puits toute la population est servie gratuitement pendant deux (02) jours bien entendu après avoir servi les dieux en premier lieu. L'eau est donnée à une personne qu'on estime si celle-ci organise une cérémonie où participe à une fête religieuse. Il convient de signaler que l'eau est puisée et donnée aux femmes qui ont nouvellement accouché. A Abomey-Calavi comme partout ailleurs l'eau est la première offrande de bienvenue à l'étranger. Elle est versée en signe de paix à celui qui foule pour la première fois la maison (nouveau-né, nouvelle mariée, hôtes de marque). Elle est aussi versée en signe de réconciliation après la résolution d'un différend et d'un litige. Les divinités varient suivant les sources d'eau (tableau II).

Tableau II : Types de sources avec les interdits, conséquences et sacrifices

Types de sources	Divinités	Interdits	Conséquences	Sacrifices
Eaux souterraines	Dan (serpent)	-Dispute au puits -Exploitation nocturne -Renverser l'eau dans le puits -Siffloter -Allumer dans le puits	-Tariement -Qualité dégradée -Corde et puisette Souvent coupées	-Huile rouge -Eau -Coq -Cabri
Eaux de surface	Avlékété	-Femmes en menstrues -Casserolles et marmites -Déchets de poissons -Destruction de la végétation	-Ménopause précoce -Epidémie -Destruction écologique -Noyade	-Alcool -Divers animaux
Eaux atmosphériques	Xebiosso	-Complot	-Sécheresse -Mauvaise récolte -Inondation -Foudre	-Prémices des récoltes -Farine de maïs -Huile rouge

Source : Travaux de terrain, Février 2021

On retient de l'analyse de ce tableau II, que les interdits sont divers selon le type de ressource eau. Il en est de même pour les sacrifices réalisés au niveau de chaque source et les divinités protectrices. Selon les considérations faites à une source d'eau, certains rites peuvent être faits. La planche 1 illustre des installations faites sur la rivière Djonou à des fins diverses.



Planche 1 : Exploitation de la rivière Djonou à Houédou Gbadji

Prise de vue : Lantonkpodé, Mars 2021

Cette planche 1 permet de dire que, les installations de fortune faites sur la rivière, permettent aux adeptes de prendre un bain. En effet, ces installations ont été mises en place par les Evangélistes afin de pouvoir se baigner à l'eau de la rivière, même en pleine journée. Ainsi, selon les informations recueillies auprès de certains évangélistes, le faite de se laver avec l'eau de cette rivière, permet de se débarrasser des impuretés. Aussi, cette rivière sert de lieu de culte et de baptême. Soulignons, que pour se laver à l'eau de la rivière, une somme de 500 F CFA est payée au gardien des lieux. Toutefois, ce montant peut varier selon le cas.

Le filet quant à lui, est mis en place pour empêcher les passants de jeter les ordures de toutes sortes dans l'eau protégeant ainsi, la rivière de la pollution. Toutes ces différentes pratiques témoignent de l'intérêt qu'accordent les populations de la Commune d'Abomey-Calavi aux ressources en eau de la Commune.

4.1.8. Genre et culture

Dans la Commune d'Abomey-Calavi le problème du genre ne se pose pas en termes de relation entre riches et pauvres ou entre jeunes et vieux ou encore selon les classes sociales. Il se pose plutôt en termes de participation des sexes dans la gestion de la ressource. D'abord la femme est assujettie à la corvée de l'eau. Dans tous les ménages enquêtés, son rôle dans la gestion de l'eau se résume à l'approvisionnement. Elle qui manipule plus que personne d'autre la ressource est presque absente dans la prise de décision. La femme continue d'être « houéssi ». Sa place est au foyer et non dans les assises où se prennent des décisions qui du reste impactent son épanouissement. En effet, les femmes ne dépassent guère deux (02) dans les Comités Locaux de gestion des points d'eau sur un total de sept (07) personnes. Leur isolement dans ces comités est plus qu'évident. De plus, elles n'occupent pas de place en vue car elles se voient souvent attribuer les postes liés à l'hygiène. Ensuite, cette corvée de l'eau qu'elles font avec leurs enfants ne leur permet toujours pas de consacrer plus de temps à d'autres activités qui accroîtront leur pouvoir économique et social. Il s'agit des programmes d'alphabétisation, de la formation professionnelle et de la promotion des activités génératrices de revenu, qui visent à améliorer la qualité de leur vie. Les femmes continuent donc de croupir sous le poids des coutumes et des préjugés qui font d'elles un sexe de second rang.

4.1.9. Analyse diagnostic de la gestion des ressources en eau dans la Commune d'Abomey-Calavi

Le modèle d'analyse SWOT appliqué aux résultats obtenus de cette étude a permis de déterminer les forces, faiblesses, opportunités et menaces de la gestion des ressources en eau disponibles dans le secteur étudié. La figure 3 présente les résultats de l'analyse SWOT de la gestion des ressources en eau dans la Commune d'Abomey-Calavi.

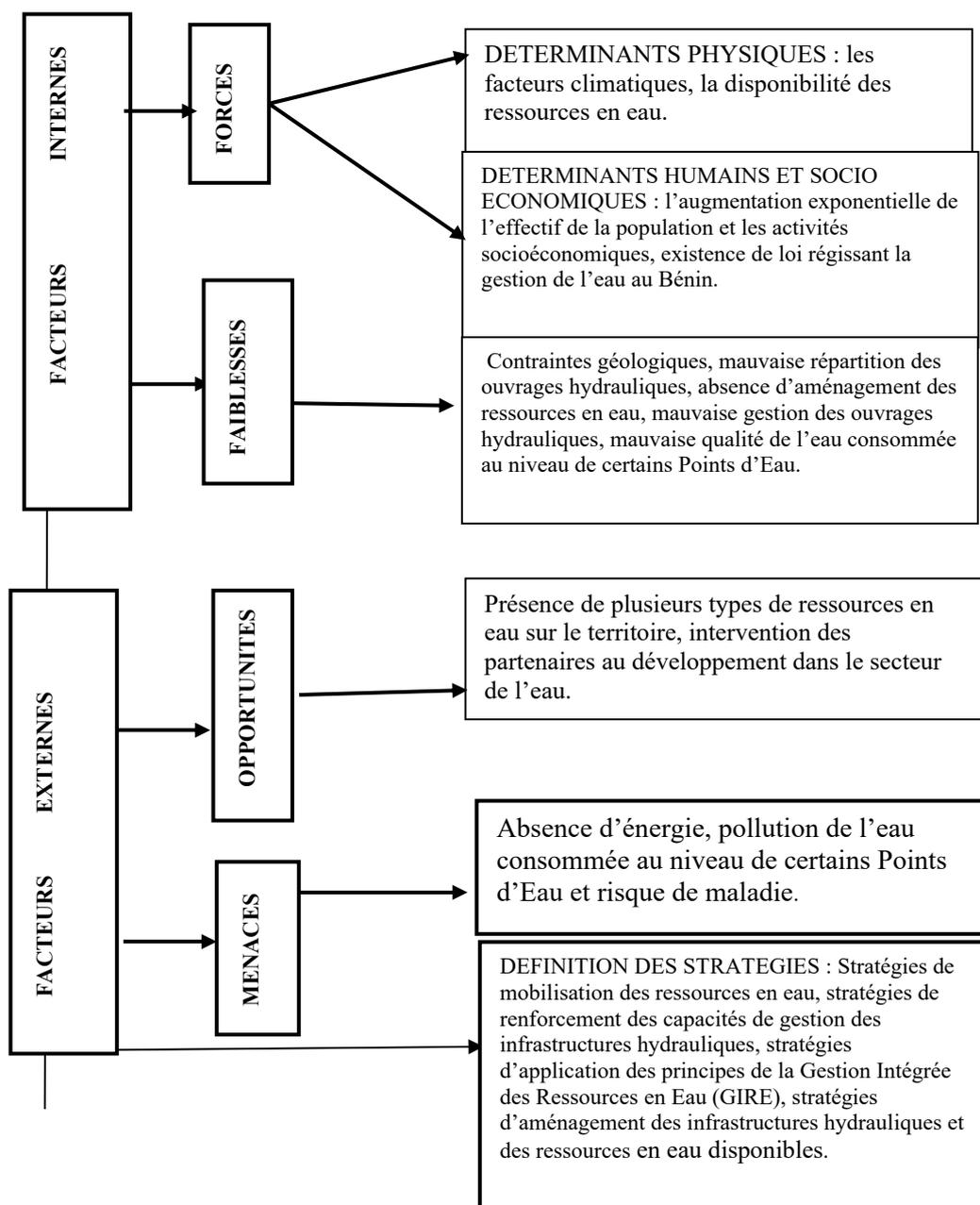


Figure 3 : Modèle d'analyse SWOT de la gestion des ressources en eau à Abomey-Calvi

Source : Travaux de terrain, Février 2021

V. CONCLUSION

La gestion des ressources en eau a fait l'objet de plusieurs colloques et conférences depuis quelques années et constitue un réel problème de développement pour le monde entier. Aussi, elle n'est pas une exception au Bénin et surtout dans la Commune d'Abomey-Calavi. En effet, la présente étude a permis d'appréhender et d'analyser les modes de gestion de la ressource, de prendre connaissance des différents problèmes auxquels sont confrontés les populations de la Commune et enfin les stratégies à élaborer afin de gérer au mieux la ressource en eau. La Commune d'Abomey-Calavi dispose d'énormes potentialités en termes de

ressources en eau, mais celles-ci sont très mal gérées par les populations de la localité. Ces ressources en eau atmosphérique, de surface et souterraine sont d'une grande importance pour ces populations. Elles les utilisent pour leurs activités socioéconomiques. L'eau est plus utilisée dans les activités domestiques surtout dans l'alimentation mais les moyens de transport et de conservation sont parfois peu hygiéniques. Sans faire de la sociologie, cette étude a mis l'accent sur les rites et interdits liés aux ressources en eau pour établir leur lien avec la gestion durable de celles-ci. L'adoption de mesures adéquates permettront sans doute aux autorités à divers niveaux de penser des stratégies de gestion intégrée des ressources en eau en vue de considérer dès la conception des projets, les aspirations profondes des autres acteurs de l'eau pour un développement socioéconomique et culturel.

RÉFÉRENCES

- [1] PNUD, 2006, Rapport sur le développement humain. Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau. ONU, PNUD, New York (USA), 552p.
- [2] OMS, 2010. Santé et Environnement, Bulletin trimestriel de la représentation de l'OMS au Bénin, 23p.
- [3] AKUESON Gerard., 2010,. Les changements climatiques et la gestion des ressources en eau commun, Cameroun, Mali, Sénégal entre 2008 et 2010 114p.
- [4] GWP, 2010. La sécurité en eau est essentielle au développement:Réflexion sur les partenariats africains en action. Stockholm, SUEDE : Partenariat Mondial de l'Eau (Global Water Partnership), 978p.
- [5] AWINDE Maurice Akotègnon, 2020, Dynamique de la population, assainissement et approvisionnement en eau potable dans la commune de Zagnanado. Mémoire de DEA/EDP/UAC 87p.
- [6] BAD, OMS, UNICEF et WSP 2010, Approvisionnement en eau potable et assainissement en Burkina Faso Traduire les financements en services, à l'horizon 2015 et au-delà, 32 p.